

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 20 mars 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mercredi 20 mars à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 13 mars s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Etaient présents :

Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT, Christian COLLOUD.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Christiane BRUNET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Elodie VANACKERE.

Avaient donné pouvoir :

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

02-2024 BIS – Annule et remplace la 02-2024 pour erreur matérielle - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1/Du fait de l'éligibilité aux avancements de grade au titre de l'année 2024

4 agents du CIAS peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté

Ces avancements de grade seront arbitrés et effectifs suite à la campagne des entretiens professionnels individuels.

Les modifications proposées seront effectives avec la nomination des agents concernés.

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois :

- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 27/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 27/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 31/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 31/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social à temps non complet de 25/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet de 25/35^{ème}

2/ Du fait de la création d'un poste d'adjoint administratif

Compte tenu de l'absence de l'assistante de prévention, agent du CIAS sur un grade d'agent technique à temps non complet de 33 heures hebdomadaires, actuellement en congé longue maladie et sans réelles perspectives de retour, et également des besoins d'assistance au service RH, il est proposé de créer un poste mutualisé, sur la filière administrative, d'assistante de prévention et d'assistante RH à temps complet.

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois :

- SUPPRIMER un poste d'agent social à temps non complet de 25/35^{ème}
- CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Comité social territorial a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 30 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance

Nadia FAVRE

La Présidente,


Béatrice SANTSIS

